

**Objet : Championnats Régionaux par Équipe Tennis-Fauteuil**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Capitaines,

Aix en Provence, le 10 septembre 2024

Nous avons le plaisir de vous transmettre toutes les informations relatives à la 6ème édition du Championnat Régional de Tennis-Fauteuil de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La nouvelle saison sportive commence, et c'est l'occasion idéale pour inscrire l'équipe de Tennis-Fauteuil de votre Club au Championnat Régional par équipe, qui se déroulera au sein de votre ligue. L'évolution vers les Championnats de France par équipes Tennis-Fauteuil est prévue après l'édition 2025.

**Préambule**

Nous vous invitons à lire attentivement les informations décrites ci-dessous.

Les inscriptions se font désormais en ligne via [le formulaire d'engagement du Championnat par équipes Tennis-Fauteuil](#)

**Organisation des Championnats de Tennis-Fauteuil**

Pour la saison 2025, les Championnats de France de Tennis-Fauteuil comptent 3 divisions :

- **N1** (6 équipes – 2 poules de 3 équipes + phase finale)
- **N2** (12 équipes – 4 poules de 3 équipes + phase finale)
- **N3** (16 équipes – 4 phases interrégionales + phase finale)

Entre les trois divisions des Championnats de France, un système de montée/descente est établi.

Chacune des 13 Ligues organise un championnat de Tennis-Fauteuil. Les vainqueurs de chaque **Championnat Régional** participeront, la même saison sportive, aux phases interrégionales du Championnat de France National 3.

En raison de la force sportive de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur, la ligue possèdera 2 places pour la phase interrégionale des Championnats de France National 3.

La phase interrégionale sera disputée avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (2 équipes). Cette phase se jouera dans la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

**Création et formation des équipes**

Chaque club (*ou structure habilitée de niveau 2*) peut composer une équipe de Tennis-Fauteuil. Il est cependant souhaitable que le club dispose de sanitaires/toilettes avec accès PMR. En effet, le championnat regroupe toute personne atteinte d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle ne permettant pas une pratique debout.



Pour participer aux Championnats de Tennis-Fauteuil par équipe :

- Les joueurs doivent être titulaires d'une licence FFT « Club » saison 2025, **pour le club qu'ils représentent**
- Afin de permettre la constitution d'équipes de Tennis-Fauteuil, les joueurs non issus du club sont autorisés, à condition d'être titulaires d'une licence FFT « Club » Saison 2025 avec la mention « compétition autorisée », à participer aux Championnats avec un autre club **de la même ligue** que celle pour laquelle il/elle joue.

Pour la constitution des équipes, le nombre de joueurs licenciés « Hors Club » n'est pas limité. En conséquence, une équipe peut être formée par 3 joueurs possédant une licence de 3 clubs différents, issus de la Ligue Provence- Alpes-Côte d'Azur.

*Pour rappel, au cours d'une même saison sportive, un même joueur pourra représenter en équipe un seul et unique club, à savoir le club dans lequel il joue en équipe.*

Chaque équipe est composée de **2 joueurs minimum**. Les joueurs de simples pouvant jouer en double. Le jour de la rencontre au maximum 4 joueurs pourront jouer.

En conséquence, concernant les statuts sportifs, tous les joueurs de Tennis-Fauteuil sont considérés comme « EQ » (Equipe). Le seul statut existant concerne la nationalité avec les joueurs « UE » ou « Non UE ». Lors d'une même rencontre, la participation des joueurs « Non UE » est limitée à un joueur.

Par ailleurs, le championnat par équipe de Tennis-Fauteuil est considéré comme un championnat « Mixte Seniors ». En conséquence :

- Un/des Homme(s) et une/des femme(s) peuvent jouer en simple et/ou en double.
- Les joueurs à partir de la catégorie 11 ans (2014) sont acceptés dans le championnat.

### **Inscriptions de plusieurs équipes**

Un même club peut inscrire plusieurs équipes dans le championnat par équipes Régional Tennis-Fauteuil. Les règles à respecter sont les suivantes :

- Un joueur qui aura joué 2 fois avec une équipe supérieure ne pourra pas jouer dans une équipe inférieure
- Un joueur pourra disputer une phase finale que dans une seule équipe
- L'équipe n°1 sera obligatoirement composée de 2 joueurs ayant le classement le plus élevé (le joueur n°2 de l'équipe 1 peut avoir un classement égal au joueur n°1 de l'équipe 2), etc... pour les autres équipes.

### **Calendrier et Horaire**

Afin de permettre une bonne organisation du championnat, nous souhaitons que le capitaine de l'équipe visiteuse prenne contact avec son homologue de l'équipe visitée, **au moins trois jours avant la rencontre**. Cette démarche ayant pour but d'éviter avant tout, la gestion de difficultés de dernière minute.

Veillez trouver ci-dessous, les dates prévisionnelles des **4 journées** prévues pour le championnat régional. En fonction du nombre d'équipes inscrites, le championnat pourra prendre différentes formules :

- Poules Uniques (Matches Aller ou Matches Aller/Retour)
- Tableau + Consolante
- Poules + Tableau Final

La formule définitive sera décidée par la Commission Régionale Tennis-Fauteuil après la période d'inscription. Tout sera fait afin de garantir un championnat attractif sportivement tout en tenant compte du kilométrage. Des équipes pourront, en fonction du poids, être qualifiées directement pour la finale régionale, sans passer par la phase préliminaire.

Le championnat devra absolument se terminer avant le **lundi 09 décembre 2024 au plus tard (date limite d'envoi des équipes qualifiées à la FFT)**.

Voici le calendrier :

Journée	Seniors
1	Dimanche 10 novembre 2024
Report	Samedi 16 novembre 2024
2	Dimanche 17 novembre 2024
Report	Samedi 23 novembre 2024
3	Dimanche 24 novembre 2024
Report	Samedi 30 novembre 2024
4	Dimanche 01 décembre 2024
Report	Dimanche 7 décembre 2024

En cas d'accord des deux clubs, une rencontre peut être avancée. Il est, dans ce cas, indispensable de prévenir l'organisateur du championnat (*Ligue et responsable de la Commission paratennis*) avant la date fixée de la rencontre **par email**.

Toujours en cas d'accord des deux clubs (ou si l'un demande et l'autre accepte) afin de reporter une rencontre, pour convenances personnelles (**demande très exceptionnelle**), l'accord de la commission compétente devra être demandé au préalable. Nous vous invitons cependant à respecter le calendrier initial afin de garantir la bonne organisation du championnat.

Sur les rencontres du championnat régional, l'horaire des rencontres est déterminé par la Commission Compétente à savoir **14h00, le samedi**. Il faut l'accord des deux clubs pour que cet horaire de la rencontre soit modifié.

Par ailleurs, un délai de route est accordé aux équipes se déplaçant (distance la plus courte de ville à ville) à la condition que le club visiteur prévienne le club visité au plus tard l'avant-veille de la rencontre (**confirmation par mail obligatoire avec copie à l'organisateur**).

Délai maximum autorisé :

- 30 minutes entre 100 km et 199 km
- 1h00 entre 200 km et 299 km
- 1h30 plus de 300 km

En cas d'intempéries, le principe est le suivant :

*Si l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, elle se déplacera lors du report.*

*Si l'équipe visiteuse s'est déplacée, le report aura lieu sur ses installations.*

*2 cas peuvent remettre en cause le report sur les installations de l'équipe qui s'est déplacée :*

- *1 : l'équipe visiteuse a remis une composition d'équipe non valide au JA et ce dernier doit le notifier dans une feuille « d'observations et décisions » qu'il transmettra à la commission compétente*
- *2 : l'équipe visitée avait prévenu l'équipe visiteuse que la rencontre ne pourrait pas avoir lieu comme prévu et doit le notifier dans une feuille « d'observations et décisions » auprès de la commission compétente en apportant tous les éléments matériels justificatifs : courriel, SMS, etc.*

### Courts

La rencontre doit se jouer sur **un court au minimum** (extérieur ou intérieur). Il faut l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre sur deux courts. Ces derniers doivent être de même nature et de même surface. Cette décision ne peut être imposée en cas de beau temps par une des deux équipes. Cependant, en cas de mauvais temps, le juge-arbitre peut prendre toutes dispositions pour éviter le report d'une rencontre (nombre de courts, solutions de repli, changement de surface).

### Inscription des équipes

L'inscription des équipes est à faire sur le formulaire en ligne **avant 20 octobre 2024**.

**Lien d'inscription :** <https://forms.gle/6mzzceT31pcqjBYa6>

Le droit d'inscription sera de **20 €** par équipe engagée. Le règlement sera prélevé directement sur le compte du club (le même que celui des licences).

### Envoi des Résultats

La Gestion Sportive ne peut pas, pour le moment, être utilisée pour les championnats de Tennis-Fauteuil. Dès la fin de la rencontre, la feuille de match devra être envoyée au Département Compétition & Arbitrage de la Ligue de Provence-Alpes Côte d'Azur ([competitions.paca@fft.fr](mailto:competitions.paca@fft.fr)), ainsi qu'à la responsable de la commission paratennis ([aurelie.sciara@fft.fr](mailto:aurelie.sciara@fft.fr))

### Déroulement des rencontres

Voici toutes les informations concernant l'organisation des rencontres :

- **Rencontres** : 2 simples et 1 double (2 joueurs au minimum pour disputer la rencontre, les joueurs de simples ont le droit de jouer le double).
- **Format des simples** : F1 (3 sets à 6 jeux, jeu décisif dans toutes les manches)
- **Format du double** : F4 (2 sets à 6 jeux, point décisif, 3ème set = Super jeu décisif à 10 points)
- **Ordre** : S2 – S1 puis D1
- Le double se déroule **30 minutes** après la fin du dernier simple.
- Une victoire en simple attribue **1 point** à l'équipe gagnante.
- Une victoire en double attribue **1 point** à l'équipe gagnante.

**Double : Il est interdit de mettre de faux scores**, notamment quand le double n'est pas décisif. Si les équipes ne souhaitent pas le disputer, deux solutions s'offrent à vous :

- Le double est non joué
- Une équipe décide de déclarer forfait pour le double (WO, application du score forfaitaire).

Cependant, selon le règlement de la phase finale, le match average, le set average ou même le jeu average peut avoir de l'importance dans la composition du tableau.

Si une équipe est incomplète (1 seul joueur présent), celle-ci ne pourra pas prendre part à la rencontre considérée. Par ailleurs, dans ces championnats où il peut y avoir davantage de déplacements qu'à l'accoutumée, le risque de forfait, à savoir ne pas se déplacer, peut être tentant.

En plus de la pénalisation sportive (-2 points), la commission compétente peut décider de demander au club dont l'équipe a déclaré forfait de rembourser les frais engagés par les équipes, le club d'accueil, et l'organisateur du championnat. En outre tout forfait d'une équipe pourra entraîner pour son club une pénalité financière.

Une équipe déclarant forfait en phase finale/match de classement d'un championnat est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la rétrogradation de l'équipe en division inférieure, l'année suivante. Elle perd également sa qualification pour les Championnats de France.

L'objectif n'est pas de pénaliser les clubs mais de s'assurer que toutes les équipes ayant fait le choix de s'inscrire, disputent le championnat dans son intégralité afin que ce dernier ne soit pas tronqué pour certaines d'entre elles.

### **Juge-Arbitre**

Les rencontres des Championnats par Equipes Tennis-Fauteuil doivent être dirigées par un officiel possédant une qualification de **JAE1** au minimum.

Nous rappelons aux Juges-Arbitres qu'ils doivent être présents **pendant toute la durée de la rencontre**. Le jour de la rencontre, le juge-arbitre ne peut être ni capitaine, ni capitaine adjoint, ou joueur dans l'exercice de ses fonctions d'officiel de l'arbitrage.

### **Classements**

Le classement de Tennis-Fauteuil est mensuel et sous forme de Ranking (1 à N). Ce dernier est à appliquer **automatiquement et immédiatement** dès sa publication pour les rencontres à venir.

En effet, le Juge-Arbitre devra être en mesure de contrôler votre classement. Le classement n'est pas visible sur la licence mais peut être consulté sur le site : [www.paratennis.fft.fr](http://www.paratennis.fft.fr) ou sur le lien suivant : [www.fft.fr/jouer-sante/paratennis/le-classement](http://www.fft.fr/jouer-sante/paratennis/le-classement)

Les dates des classements intervenant pendant le championnat sont les suivantes :

- (Classement final)

Pour l'ordre des simples, le meilleur joueur classé sera placé en simple n°1 (en fonction du rang).

### Règles Spécifiques en raison de la mixité.

- Si une équipe présente deux femmes en simples, le classement féminin sera utilisé pour déterminer l'ordre.
- Si une équipe présente une femme et un homme en simple, le Juge Arbitre devra attribuer pour chaque joueuse le ranking suivant :
  - Joueuse de n°1 à n°5 son rang 40
  - Joueuse de n°6 à n°11 son rang 50
  - Joueuse de n°12 à n°15 son rang 75
  - Joueuse de n°16 a dernier rang son rang 90
  - Joueuse NC son assimilation contre un joueur sera le rang de la dernière joueuse
  - Numérotée 1 (qui détermine son classement féminin) auquel on ajoutera 100

Un joueur Non-Classé ParaTennis, aura un classement égal au dernier ranking + 1 du dernier joueur français ou de la dernière joueuse française.

### **Règles Spécifiques**

Les règles du tennis s'appliquent au jeu de tennis en fauteuil roulant avec les exceptions suivantes :

#### **La règle des deux rebonds**

Le joueur en fauteuil roulant a le droit de frapper la balle après le deuxième rebond. Il doit le faire avant qu'elle n'ait touché le sol une troisième fois. Le deuxième rebond peut être à l'intérieur ou à l'extérieur des limites du court.

#### **Le fauteuil roulant**

Le fauteuil fait partie intégrante du corps ; toutes les règles qui s'appliquent au corps du joueur sont applicables au fauteuil roulant.

#### **Le service**

Le service doit être effectué de la façon suivante : immédiatement avant le début de son geste, le serveur doit avoir immobilisé son fauteuil, après quoi il peut opérer une poussée avant de frapper la balle.

Au cours du service, le fauteuil du serveur ne doit toucher, avec aucune de ses roues, aucune partie du sol autre que celle située derrière la ligne de fond, entre les prolongements imaginaires de la marque centrale et de la ligne de côté.

#### **Perte du point**

Un joueur perd le point dans les cas suivants :

- Il ne peut renvoyer la balle avant qu'elle n'ait touché le sol à trois reprises.
- Il utilise ses pieds ou la partie inférieure de son corps comme frein ou stabilisateur vis-à-vis du sol ou d'une roue alors que la balle est en jeu, que ce soit pendant le service, la frappe d'une balle ou pour tourner ou s'arrêter (des exceptions existent en fonction du handicap).
  - Il ne garde pas le contact de l'une des deux fesses avec son fauteuil lorsqu'il frappe la balle.

#### **Sortie Toilettes**

Deux sorties toilettes peuvent être prises au cours d'un match. Ces dernières doivent se faire de préférence en fin de manche. En cas de nécessité, le juge-arbitre peut autoriser une 3<sup>ème</sup> sortie sans pénalité spécifique.

### **Problèmes mécaniques**

En cas de problèmes mécaniques, le juge-arbitre peut décider d'interrompre la partie. Une interruption de réparation est autorisée une seule fois dans le match et la durée ne pourra excéder 20 minutes. En double, la règle est la même et il faut considérer l'équipe que ce soit un ou deux fauteuils à réparer.

### **Licences & Médical**

Par rapport à la déclaration faite au moment de l'inscription, un club pourra ajouter un ou plusieurs joueurs dans son ou ses équipes. Ce joueur ou ces joueurs ne doivent pas avoir un classement supérieur à celui du joueur n°2 de l'équipe (classement de référence au moment du dépôt de l'inscription).

S'il s'agit d'un joueur issu d'un autre club, ce dernier ne doit pas avoir d'équipe de son club inscrite dans le championnat. Voici un rappel concernant la licence et le statut médical :

Conformément aux décisions du bureau exécutif de la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la date limite de prise de licence pour l'ensemble des championnats est fixée à la veille de la première journée du championnat.

Les joueurs possédant une licence « D » (découverte), « S » (périscolaire) et une « W » (web) ne sont pas autorisés à jouer en championnat par équipe. Il est possible de transformer ces licences en licence « C » (club).

### **En conséquence, seuls deux documents doivent être présentés (de manière imprimés et/ou dématérialisés) au juge-arbitre :**

- *La licence*
- *La pièce d'identité avec photographie*

Votre contact à la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur est Benjamin POMPORTES ([benjamin.pomportes@fft.fr](mailto:benjamin.pomportes@fft.fr)), il pourra répondre à vos éventuelles interrogations et transmettra les demandes spécifiques à la Commission Régionale.

Espérant avoir un maximum d'équipes, Bien sportivement,

**Aurélié SCIARA**  
Présidente de la Commission Régionale Paratennis  
**Benjamin POMPORTES**  
Responsable du Département Compétition – Ligue PACA